

Le Fonds régional de sécurisation de l'emploi des salariés par la formation

Pour notre Région, qui est la troisième région industrielle de France, conserver le tissu des PME et améliorer ses capacités est un impératif. Face aux difficultés conjoncturelles, nous devons aider ces PME à « former, plutôt que licencier » et à préparer l'avenir en améliorant leur efficacité et leur capacité d'adaptation et de diversification. Du côté des salariés, ces actions doivent se traduire par une qualification (au moins partielle) reconnue.

Bien entendu, il ne s'agit pas de faire de la formation occupationnelle. Et nous ne devons pas oublier notre démarche d'Agenda 21. C'est d'ailleurs ce que l'AREFBTP (partenaires sociaux du BTP) qui demande la mise en place d'actions de formation dans les domaines de l'isolation des bâtiments et de l'utilisation des énergies renouvelables qui sont porteuses d'avenir.

Depuis plus de 3 mois, la Région est en négociation avec les OPCA (organismes collecteurs des fonds formation des entreprises) et les partenaires sociaux.

Cela s'est traduit par la signature de conventions avec 8 OPCA (2 OPCA du BTP, Métallurgie, Plasturgie, OPCA interpro. AGFOS-PME et OPCALIA, et pour les Congés Individuels de Formation le FONGECIF pour les anciens titulaires de Contrats à Durée Déterminée et le FAFTT pour les intérimaires). Dans ces conventions, nous demandons aux OPCA d'intervenir rapidement dans les PME éprouvant des difficultés économiques dues à la crise pour faire un diagnostic sur les formations professionnelles envisageables et un éventuel travail d'ingénierie pour bâtir un plan de formation. La participation financière de la Région concerne ce travail de diagnostic et d'ingénierie, et éventuellement la participation au tour de table pour un financement subsidiaire des actions de formation.

Il nous semble en effet que ce sont les OPCA (contrôlés par les partenaires sociaux) qui sont les mieux placés pour faire ce genre d'intervention, vu leur connaissance des entreprises et ce rôle de conseil que tout le monde souhaite leur voir jouer.

Restait à mettre sur pieds un système d'alerte permettant d'intervenir rapidement dans les PME en difficulté et qui n'ont pas des services DRH très développés. Il s'agissait aussi d'inclure l'Etat dans ce dispositif. En effet, l'Etat a créé un Fonds National d'Intervention en prélevant de l'argent sur la collecte des OPCA. Il est donc naturel de vouloir ces sommes d'argent redescendre.

C'est sur la base des propositions des partenaires sociaux que le dispositif a été créé, en accord complet avec la Région et malgré quelques réticences de l'Etat. Il a donné lieu à la signature d'une charte qui prévoit les dispositions suivantes :

- chaque OPCA désigne un correspondant qui pourra être joint rapidement
- dès qu'ils ont connaissance de difficultés pour une PME, les différents réseaux alertent les OPCA. Les réseaux sont : les DDTEFP (qui sont saisies des demandes de chômage partiel), les chambres consulaires, pôle Emploi, les branches professionnelles, ...etc...
- ce sont les OPCA qui interviennent dans les entreprises et qui font remonter les plans de formation pour mettre au point le financement
- l'ensemble du dispositif est supervisé par 2 médiateurs : l'un est désigné par les syndicats de salariés, l'autre par les organisations patronales
- toutes les deux semaines, ont lieu des réunions de pilotage avec la Région, l'Etat et les médiateurs. Ce groupe de pilotage reçoit les projets de formation des OPCA et finalisent le tour de table financier.

Ce dispositif est déjà opérationnel et a traité 7 plans de formation concernant une centaine de salariés. La Région a déjà débloqué 1,2 M€ et votera un budget de 3,5 M€ lors de la séance de juin consacrée au Budget Supplémentaire.